



braquage mineure d'une boulangerie

Par **lolololo**, le **01/11/2010** à **23:03**

jai un cousin qui a 16 ans et qui a braquer une boulangerie avec 2 de cé amies sous la menace d'une arme ?? que peut il lui arivéé pénalement ?

Par **Domil**, le **01/11/2010** à **23:59**

Un braquage n'est JAMAIS mineur. C'est un vol en réunion avec arme.
C'est un CRIME passible de 20 ans de prison avec peine de sureté de 13 ans et 150 000 euros d'amende

Article 311-8 du code pénal

Le vol est puni de vingt ans de réclusion criminelle et de 150000 euros d'amende lorsqu'il est commis soit avec usage ou menace d'une arme, soit par une personne porteuse d'une arme soumise à autorisation ou dont le port est prohibé.

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables à l'infraction prévue par le présent article.

Si les deux amis en question font partie comme lui d'une bande organisée, la peine est portée à 30 ans de prison avec peine de sureté de 20 ans